

# Assemblée Générale 2016



PLOUDALMEZEAU



# Convocation Assemblée Générale 2016



Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous inviter à :

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU FINISTÈRE DE BASKET-BALL,**

**qui se tiendra le samedi 04 Juin 2016 à PLOUDALMEZEAU.**

ORDRE DU JOUR :

8h30 – 9h15 : Pointage des délégués  
9h30 : Assemblée Générale Elective  
Allocution du Président  
Rapport de la Commission de Contrôle  
Elections du Comité Directeur : 23 postes à pourvoir  
Elections des représentants du Comité à l'Assemblée Générale Fédérale 2016  
Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 5 Juin 2015 à Le Relecq-Kerhuon  
Adoption des rapports d'activité  
Rapport des vérificateurs aux comptes  
Adoption du Rapport Financier  
Budget prévisionnel  
Nomination des vérificateurs aux comptes  
Résultats des élections au Comité Directeur du Comité  
Résultat des élections Assemblée Générale Fédérale  
Remise des récompenses  
Clôture de l'Assemblée Générale

13h30 : Repas

Conformément aux statuts, les documents pour l'A.G. vous seront transmis par voie informatique.

Je vous rappelle que la participation à l'Assemblée Générale est **OBLIGATOIRE**.

**Les délégués doivent présenter leur licence et, le cas échéant, leur pouvoir à la commission de contrôle.**

Ne peuvent être représentées que les associations en règle envers la trésorerie du Comité.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations sportives.

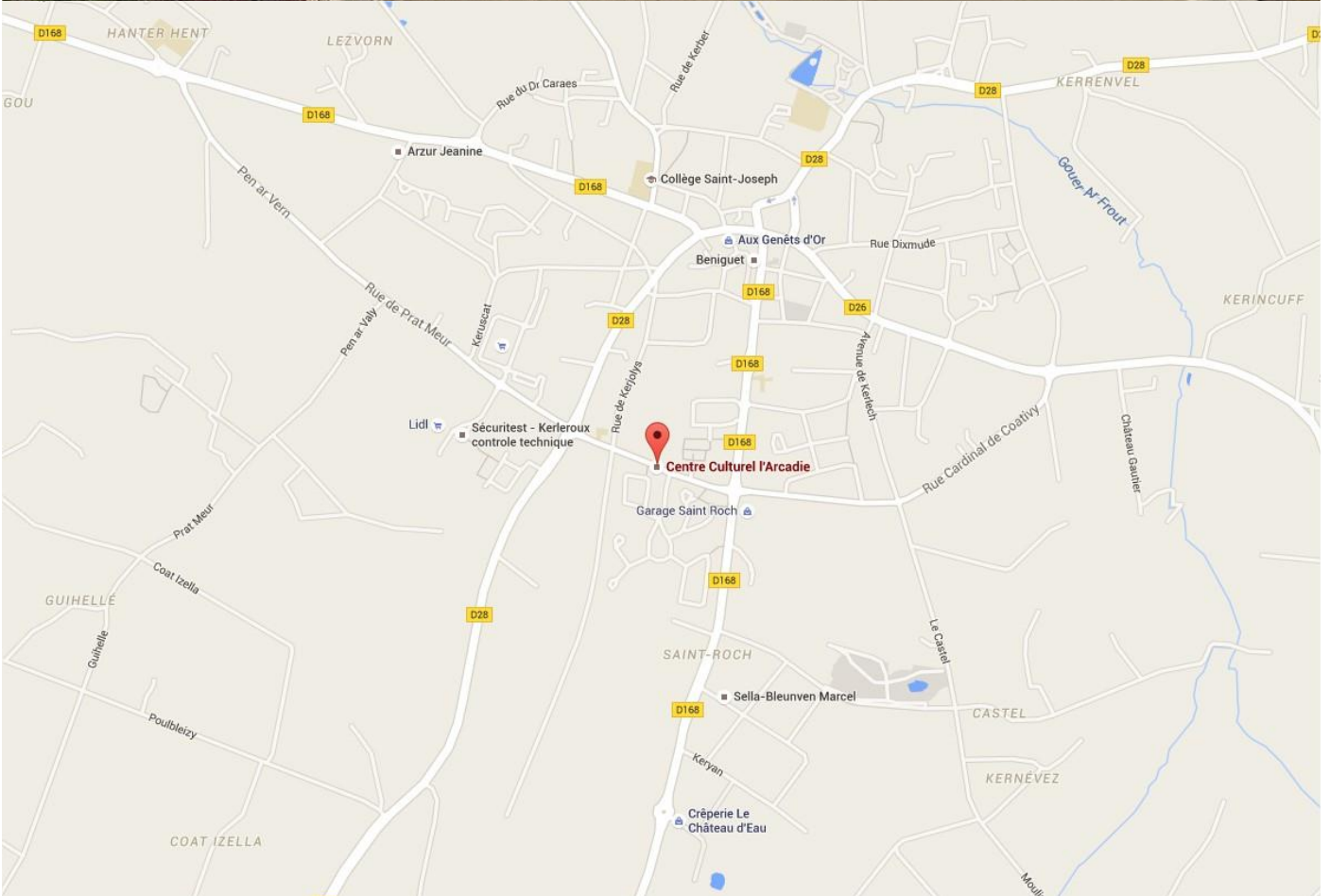
**Le Président du Comité**

**Narcisse FERRINI**



**RENAULT  
Brest**

# PLAN D'ACCES



L'ARCADIE  
PLOUDALMEZEAU

## SOMMAIRE

*Page 2 - Ordre du jour*

*Page 3 - Plan*

*Page 4 - Sommaire*

*Page 5 - Liste des candidats au Comité Directeur et des représentants à l'Assemblée Générale Fédérale*

*Page 6 - Répartition des voix*

### RAPPORT DES COMMISSIONS :

*Page 7 : Secrétaire Générale*

*Page 9 : Sportive*

*Page 11 : Formulaire d'Engagement Equipe de Jeunes saison 2016/2017*

*Page 12 : Qualification*

*Page 13 : Technique*

*Page 19 : C.D.O*

*Page 23 : Discipline, Statuts et Règlements*

*Page 24 : Salles et Terrains*

*Page 26 : Rapport du Trésorier*

*Page 27 : Budget prévisionnel*

*Page 28 : Bilan Financier*

*Page 30 : Comptes de résultats*

*Page 35 : Dispositions financières*

# Liste des postes vacants au Comité Directeur

Collège Général : nombre de postes à pourvoir : 23

18 candidats

AUDREZET Bernard : Gars du Reun Guipavas

BRISELET Claude : Pleuven BC

CARN Patrick : BC Plougastel

CAROFF Jocelyne : Pleuven BC

COADOU Patrick : Bleuets Guilers

DELESTRE Daniel : BC Plougastel

FERRINI Lucienne : CD Hors Association

FERRINI Narcisse : CD Hors Association

L'AZOU Yvon : CD Hors Association

LE ROUX Noël : CD Hors Association

MADEC Anne : Milizac Basket Club

MUTAMBAYI Damien : Brest Basket 29

PASQUET Marcel : CD Hors Association

PEREZ Noël : Gouesnou Basket

PETIT Morgane : Etoile St Laurent

RATEAU Thierry : CD Hors Association

ROUMEGOUX Steven : ASPTT Brest

THOMAS Marc : UJAP Quimper

## Liste des postulants à l'Assemblée Générale Fédérale 2016

Titulaires : nombre de candidats : 2

Narcisse FERRINI (CD Hors Association)

Lucienne FERRINI (CD Hors Association)

Suppléants :

Anne MADEC (Milizac Basket Club)

## Répartition des voix (total 6993)

Nom du Club	Nombre de voix	Nom du Club	Nombre de voix
Crozon	46	Pont l'Abbé BC	166
AL Plouzane	175	AS Plomelin	42
AS Ergué Armel	270	Morlaix Saint Martin Basket	227
AS Guelmeur	153	Stade Relecquois	192
AZ Ploudalmézeau	177	US Concarneau	162
BC du Kernic	23	BC Douarnenez Tréboul	135
Pleyber Christ Basket	107	PL Cavale Blanche	22
BC Saint Thégonnec	52	Plouider BB Côtes des Légendes	97
ASPTT Brest	75	Plabennec BC	158
BC Plougastel	184	UREM BC	146
BC Léonard	178	Landi BA	170
Bleuets de Guilers	225	Brest Basket Sports	8
CJ Renanais	190	BB Conquetois	65
Plouigneau Plourin BC	23	Milizac BC	137
Etendard Brest	168	Plouarzel BB	147
Etoile Saint Laurent	229	Bohars BB	78
Brest Basket 29	229	Moélan Clohars	94
FL Saint Marc	42	Saint Divy SB	87
Gouesnou Basket	200	Pleuven BC	126
Gars du Reun	310	BC du Porzay	38
Ergué Gabéric BB	40	EO Landerneau	400
Avel Santec	14	Armoric BC	24
A Pluguffan	127	Kurun Plougoulm BC	32
PL Guérin	29	SC Lannilisien	108
PL Sanquer	179	Carhaix Basket	53
UJAP Quimper 29	376	Plouvien BA	50
CD Hors Association	7	Le Folgoët BC	84
AL Coataudon	32	Glazik PUM BASKET	65
		Association COMBRIT	20

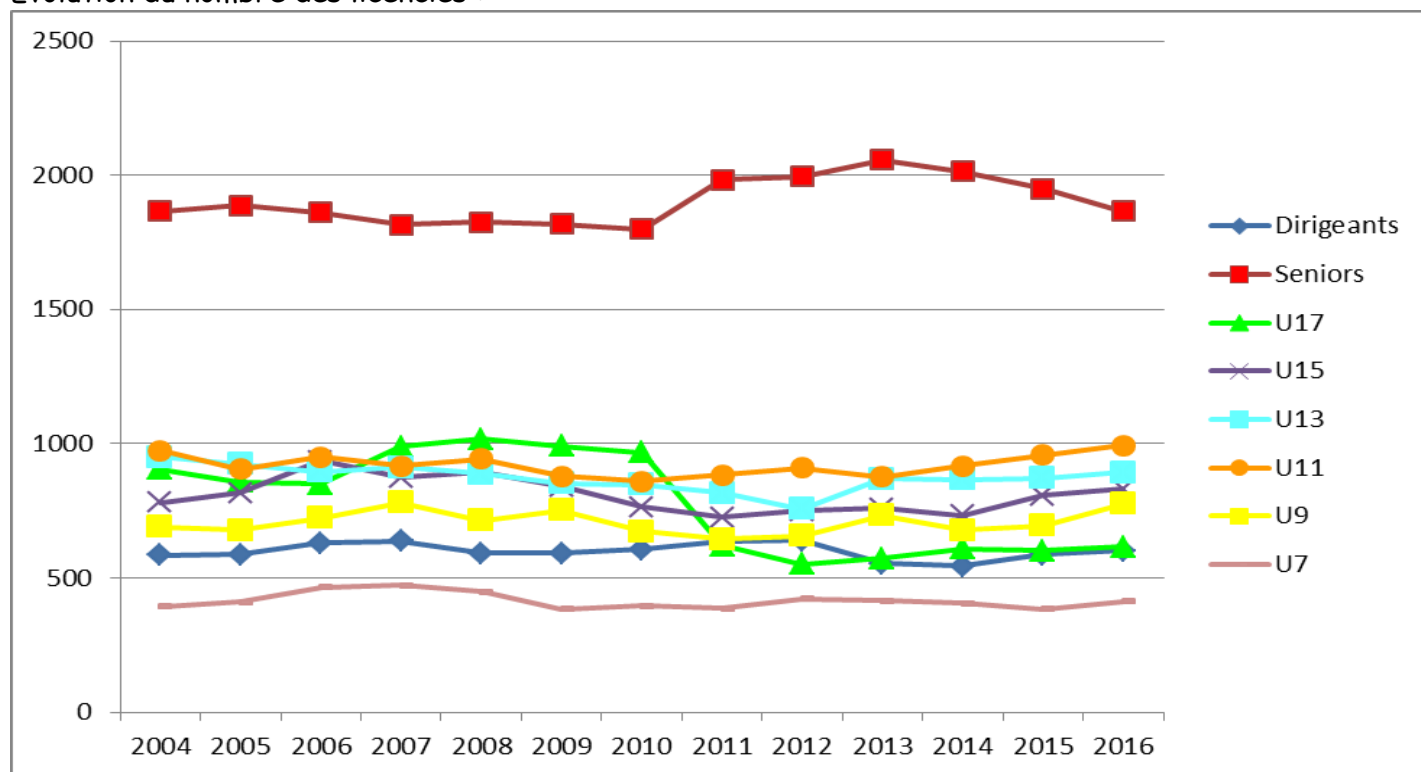
# RAPPORT DE LA SECRETAIRE GENERALE

## SAISON 2015 / 2016

57 affiliations ont été enregistrées au sein du Comité.

Le nombre de licenciés est de 6993 au 19 mai 2016, soit une augmentation de licenciés.

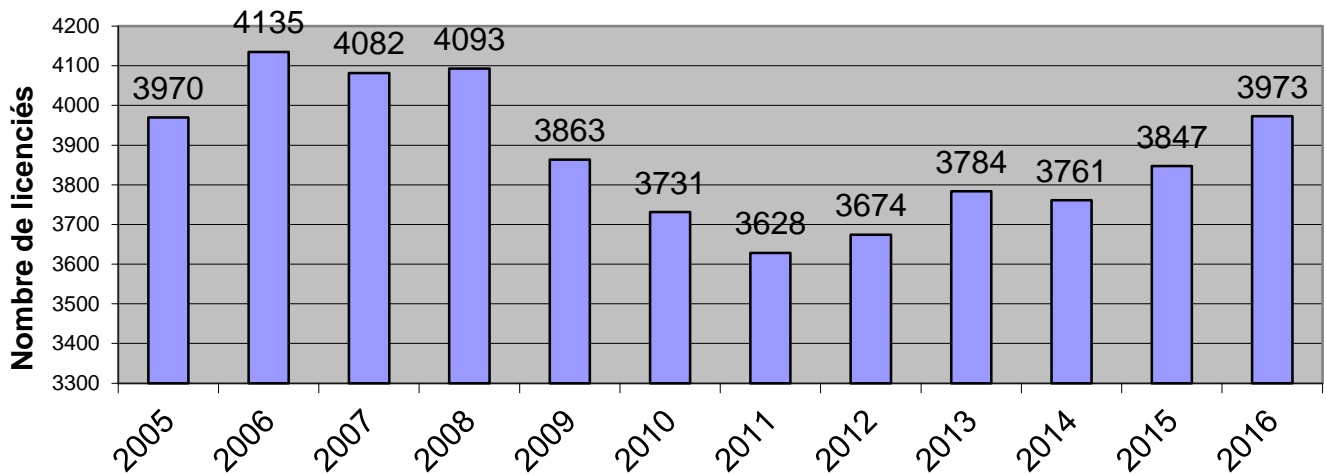
Evolution du nombre des licenciés :



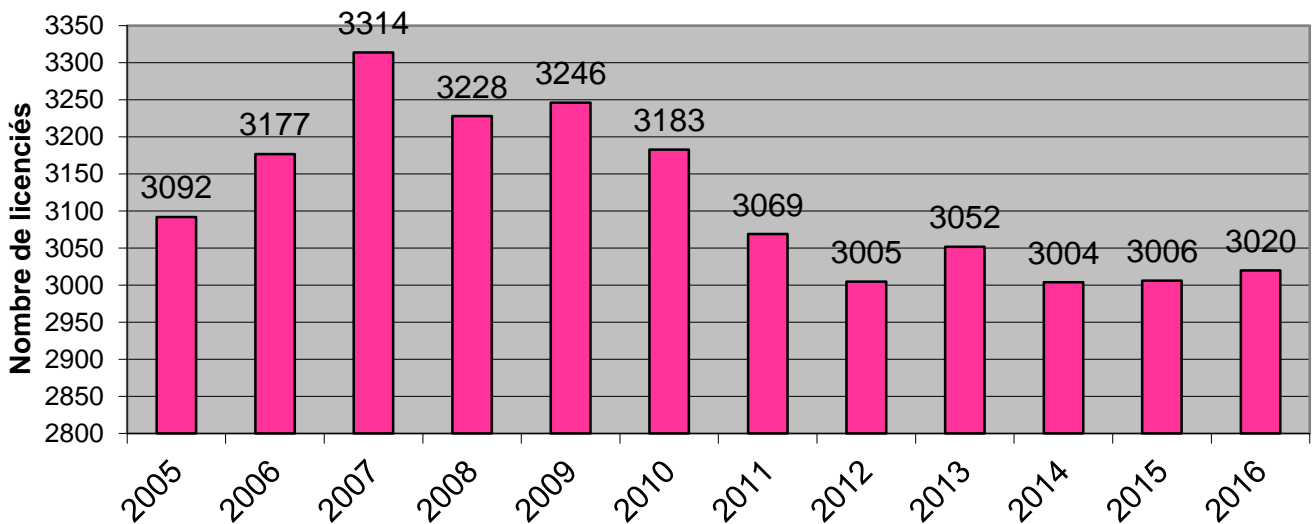
Année	Seniors	U20	U17	U15	U13	U11	U9	U7	Dirigeants	Détente	Total par année
2004	1866	0	905	781	950	975	691	393	585	0	7146
2005	1887	0	856	817	923	904	679	409	587	0	7062
2006	1862	0	850	937	895	950	723	466	629	0	7312
2007	1688	0	988	875	911	916	780	473	637	128	7396
2008	1697	0	1018	892	889	944	713	448	591	129	7321
2009	1702	0	991	840	852	879	752	383	593	117	7109
2010	1730	0	967	765	848	859	672	397	606	69	6913
2011	1268	620	620	725	816	884	645	386	637	96	6697
2012	1287	588	552	749	756	910	657	421	640	119	6679
2013	1388	535	573	758	869	877	733	416	554	133	6836
2014	1388	477	608	733	866	917	677	406	545	148	6765
2015	1311	477	601	807	872	957	695	385	587	161	6853
2016	1418	449	616	831	894	994	777	413	601	156	6993



### Evolution du nombre de licenciés masculins par an depuis 2005



### Evolution du nombre de licenciés féminins par an depuis 2005



Voici un aperçu des clubs les plus importants en nombre de licenciés :

1 EO LANDERNEAU	400	6 ETOILE ST LAURENT	229
2 UJAP QUIMPER	376	7 MORLAIX ST MARTIN	227
3 GARS DU REUN	310	8 BLEUTS DE GUILERS	225
4 A.S. ERGUE ARMEL	270	9 GOUESNOU BASKET	200
5 BREST BASKET 29	229	10 STADE RELECQUOIS	192

Le Comité a accordé l'organisation de 27 tournois pour cette saison.

Je vous rappelle que l'Assemblée Générale de la Ligue se tiendra le 11 juin 2016 à St BRIEUC.

L'Assemblée Générale de La FFBB se tiendra le 14 Octobre 2016 à Dijon.

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

La Secrétaire Générale  
Lucienne FERRINI



# RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE

## SAISON 2015 / 2016

Au terme de cette année sportive, je vous présente le bilan de la commission sportive. Ce bilan permet de mesurer le travail fait par tous les membres de cette commission.

Cette commission est chargée du respect des règles votées par l'AG de la fédération, de la ligue de Bretagne, et bien sûr du CD29.

Au cours de cette année, on a constaté, comme par le passé, des infractions dues à la non qualification, au non surclassement de joueurs. Avec, à la clef, un coup de colère de la sportive concernant un surclassement de jeune par la Fédération.

Les manques de remplissage des feuilles de marque soit en « administratif » soit à l'absence de n° de licences sont aussi constants.

L'évolution prévue par la fédération sur la mise en place de l'E Marque s'accélère. Les manques signalés ci-dessus disparaîtront. Le contrôle sera plus facile pour la sportive et surtout un gain de papier important. La planète appréciera.

E-MARQUE, en PRF et PRM sera obligatoire en septembre. Les autres championnats suivront la saison suivante (2017/2018)

Ci-après, vous trouverez les différents tableaux de statistique 2015/2016, ainsi que des différents renseignements sur quelques modifications de règlement sportifs demandées par la commission et approuvées par le Comité. Au nom de mes collègues de la commission, permettez-moi de vous souhaiter de bonnes vacances et vous donner rendez-vous à la rentrée prochaine.

Merci à Patrick CARN, Gaétan CONNORT, Yvon L'AZOU, Noel LE ROUX, Christiane LE ROUX, Noel PEREZ, Milo ROUSSEL pour le travail bénévole de cette année.

Marcel PASQUET  
Président de la commission sportive CD29

### ***A) Bilan et évolution du nombre d'équipes de jeunes***

Dans l'ensemble, le nombre d'équipes de jeunes reste stable

	U17F	U15F	U13F	U17M	U15M	U13M	TOTAL
2013/14	20	31	39	25	36	44	195
2114/15	25	35	39	30	36	48	213
2015/16	24	31	46	31	40	44	216
DIFFERENCE 2014/15 à2015/16	-1	-4	+7	+1	+4	-4	+3

## B) Bilan et évolution du nombre d'équipes seniors

Légère augmentation en nombres d'équipes en seniors Féminines (+5) et en seniors masculins (+3)

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	DIFFERENCE 2014/15 à 2015/16
Féminins	50	50	51	47	52	+5
Masculins	69	68	69	65	68	+3

*Pas de U20 cette année*

## C) FONCTIONNEMENT (Rappel)

Le n° de licence doit être précédé du surclassement sur la feuille de marque (D, R ou N)

Les feuilles doivent être remises au Comité pour le Mercredi 12h00 dernier délai.

C'est le club organisateur qui est responsable de rentrer les résultats sur FBI pour le **LUNDI SOIR**.

Tout report de matchs en catégorie jeune doit faire l'objet d'une **dérogation sur FBI (avec l'accord des 2 Clubs)**

## MODIFICATION de 2 articles du REGLEMENT SPORTIF CD29

### 1) Modification de l'ART 17.2 du règlement sportif CD29 : concerne les prolongations jeunes

Catégories (M et F)	DUREES	OBSERVATIONS
SENIORS, U17	5mn	Autant de fois que nécessaires
U15	5mn	2 prolongations maximum + Tirs au panier (1)
U13	3mn	2 prolongations maximum + Tirs au panier (1)

#### Prolongations

Pour les rencontres de championnat U15 et U13, si les 2 équipes sont encore à égalité à la fin de la seconde prolongation, des tirs de lancer- francs seront effectués selon les modalités suivantes :

- ✓ Chaque entraîneur désignera, parmi les joueurs qui auraient pu participer à une éventuelle poursuite de la rencontre, **un joueur chargé de tirer un lancer-franc.**
- ✓ Les points marqués par les 2 joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe.
- ✓ Si après la 1ere série de lancer- francs les deux équipes sont encore à égalité, la même procédure sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées

### 2) Modification du nombre de brulés : l'art 50 des règlements sportifs sont modifiés comme suit

ART 50 - liste des joueurs brulés Les joueurs non « brulés » peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure.

Pour chaque équipes « réserve » telle que définie à l'art 43, le groupement sportif doit, **au plus tard une semaine avant le début du championnat** adresser au Comité une liste de joueurs qui participeront le + **régulièrement aux rencontres des équipes de niveau supérieur.**

Les listes de ces joueurs se composeront de :

5 joueurs en PRF, PRM

3 joueurs en D1F, D1M, D2M et D3M

Annexe A

## ENGAGEMENT EQUIPE JEUNE 2016 - 2017

Association :

Coordonnées du responsable des engagements (Nom, n° de tél)

Masculins

Catégories	D1	D2	D3
U17			
U15			
U13			

Féminins

Catégories	D1	D2	D3
U17			
U15			
U13			

Les engagements devront parvenir au Comité **le 28 Août 2016,** dernier délai (après cette date, il ne sera plus pris d'engagement).

Nous vous demandons de bien inscrire vos équipes au niveau le + approprié

► **Obligation** de liste de brûlés si équipes en championnat de France et/ou Région.

**Une nouvelle formule de championnat va être mis en place pour la saison à venir, la commission technique vous informera ultérieurement de ses propositions... (plateaux, championnats...)**

# Commission Qualifications

## Rapport saison 2015/2016.

Cette saison au 20/05/16 nous étions 6993 licenciés soit une augmentation de 151 licenciés. (+ 2,21%)

A noter 484 licences Opération Basket Ecole & 16 licences contact Avenir

Les féminines sont 3020; les masculins 3973.

Les mutations sont en forte augmentation 352 joueurs (252) ,7 dirigeants (5) ,2 techniciens (2) ,6 officiels (1).

La répartition est la suivante :

	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	Seniors	Dirigeants
2016	413	777	994	894	831	616	449	1435	584
2015	384	694	945	972	807	601	477	1481	576
2014	406	677	917	866	733	608	477	1536	545

Rappel :

Période normale de mutations du 01/06 au 30/06.

**Utilisez le seul imprimé de demande de création, de renouvellement, de mutation de licences,** celui-ci doit être adressé au comité dans les 72 heures suivant la saisie des licences sur FBI.

Demande de licences : **saisissez uniquement les surclassements accordés par le médecin de famille** ; pour les surclassements dépendants des médecins agréés transmettez au comité les formulaires spéciaux. Merci

Tous les documents joints à la demande de licence : photocopie carte d'identité pour les joueurs ayant 18 ans au cours de la saison, ou 1<sup>ère</sup> demande de licence d'une personne majeure devront être agrafés à celle-ci (**pas de trombones !**) Les cartons de licences ne vous seront adressés que si les dossiers sont parvenus complets au CD (certificat médical, signature du joueur : demande et assurance).

Merci à Christiane LE ROUX, Noël PEREZ, Ronan VIGOUROUX pour L'aide qu'ils m'ont apportée.

Bonnes vacances à tous.

Noël LE ROUX

# BILAN DE LA COMMISSION TECHNIQUE 2015-2016

La Commission technique c'est un calendrier de manifestations présentes sur le département tout au long de l'année.

- 22 au 26 août 2015 : *Le camp d'été Basket* qui s'est déroulé à Santec pour des jeunes entre U11 et U15. Une semaine alliant des ateliers techniques Basket, des activités nautiques et une course d'orientation. 37 jeunes y ont participé.

**Camp d'été Basket 29**  
Stage de reprise Basket-ball  
5 jours de stage sur Santec  
au Centre Nature Bon Vent,  
87 rue de la Forêt 29250 Santec  
(suivre le Dossen...)  
Visite du site sur :  
<http://www.revesolmer.com>

Stage du 22 au 26 août 2016  
Pour les joueurs (es) nés en, 2001,2002,  
2003,2004,2005  
**30 places disponibles**

**PROGRAMME DE LA JOURNEE**  
8H15 P'TIT DÉJ

- DÉVELOPPEMENT DES FONDAMENTAUX
- PERFECTIONNEMENT INDIVIDUEL
- CONCOURS DE TIRS / DEXTERITÉ
- PADDLE
- CHAR À VOILE
- BODY BOARD
- GOÛTER
- MATCHS EN SOIRÉE
- 22H30 : COUCHER

**Coût du Stage : 250 €**

**5 activités sportives au programme:**  
Basket + char à voile + surf/paddle +  
bodyboard + course d'orientation

CD 29 - FINISTÈRE  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
FFBB

- 19 et 20 septembre 2015 : Nous avons proposé cette année une nouvelle formule pour *l'Evaluation U11*. Le 19 septembre nous avons convié les équipes souhaitant évoluer en D1 pour un mini tournoi sur le gymnase de Lanroze. Le 20 septembre c'est au Conquet que nous avons convié les D2 et D3 forts et moyens. Le bilan de ces journées est positif et nous souhaitons renouveler cette formule pour la prochaine saison.
- 
- 25 octobre 2015 : Nous avons organisé une *Evaluation* pour les enfants nés en 2005 sur le département. Ce sont près de 70 enfants que nous avons vu évoluer sur cette journée.



- **3 janvier 2016** : Nous avons organisé les phases départementales *du Challenge Benjamin* à St Pol de Léon. Les épreuves ont été encadrées par l'équipe technique du Comité ainsi que les initiateurs en formation. Trente U13F et trente U13M ont été convoqués aux épreuves.

✓ **Vainqueurs** :

**Coralie Le Néa** (ESL), suivie de près par Alicia Mevel (MSMB) et Flavie Kerjean (GDR)  
**Loan Brelivet** (UJAP), suivi de près par Louis Poullaouec Godinec (BB29) et Briag Guegan Royan (BB29)



*« La commission Technique adresse ses félicitations à Louis qui a finit premier des épreuves Régionales et 13<sup>ème</sup> des épreuves Nationales »*

- **10 avril 2016** : C'est à Quimper que se sont déroulées les épreuves du *Panier d'Or* cette année. Les épreuves étaient encadrées par les initiateurs en formation. Trente U11F et trente U11M ont été convoqués aux épreuves.

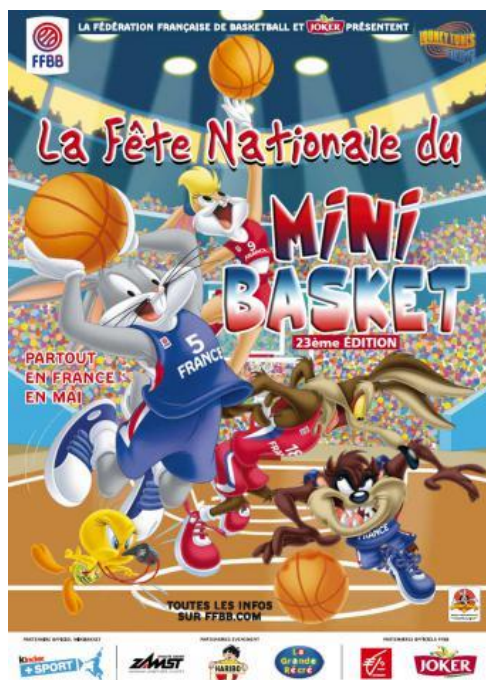
✓ **Vainqueurs** :

**Klervi Foll** (Gouesnou), suivie de près par Thylane Le Fur (Bleuets de Guilers) et Janelle Simon (Gouesnou).

**Ruben Krainsnik** (USC), suivi de près par Ilan Yer (UJAP) et Maël Christofaro (UJAP)



- **22mai 2016** : La fête Nationale du Mini basket se déroulera à Gouesnou. Une journée articulée autour d'ateliers techniques et ludiques encadrés par l'équipe technique du comité, les élus du comité et les bénévoles des clubs présents. C'est une fête que nous souhaitons festive et conviviale.



La commission technique c'est aussi :

- **Un Centre Labélisé d'entraînement** : qui accueille les mardis et jeudis soirs sur le gymnase de Lanroze, les jeunes nés en 2003, 2004 et 2005. Cette saison ce sont 20 jeunes encadré par le CTF Franck Simon sur le mardi et 14 sur le jeudi.





- **Un centre départemental d'entraînement** : qui accueille à Quimper les jeunes nés en 2003, 2004 et 2005. 16 à 18 jeunes ont profité de l'enseignement du CTF cette saison. Peu de 2005 ont profité de ce créneau cette année, pas encore suffisamment de féminines.



- **Les équipes du Finistère :**
  - ✓ 2003 Féminines : finissent 2<sup>nd</sup> du Tic Bretagne
  - ✓ 2003 masculins : finissent 2<sup>nd</sup> du TIC zone à Caen





- ✓ 2004 Féminines : finissent 1<sup>ère</sup> du TIC Bretagne U12
- ✓ 2004 masculins : finissent 4<sup>ème</sup> du TIC Bretagne U12

L'équipe technique prépare d'ors et déjà les formations 2005 dont les groupes paraissent assez homogènes.



### **Les championnats U9 et U11 :**

Les championnats se sont globalement bien déroulés, malgré la fébrilité de certains clubs de s'engager à leur niveau réel. Malheureusement ces décisions pénalisent le déroulement de certains championnats.

Il est rappelé comme chaque année que les championnats U9 et U11 ne sont pas des championnats soumis au classement et le comité tient à maintenir cet état de fait.

Nous avons au cours de cette saison assisté à de belles rencontres, félicitations aux jeunes basketteurs.

### **La formation :**

14 animateurs

4 initiateurs (dont l'examen s'est déroulé au mois d'avril)

Les personnes formées évoluent sur les secteurs de Brest et Morlaix.

**La présidente remercie Franck Simon ainsi que l'équipe technique pour le travail effectué cette année auprès de nos jeunes Finistériens et l'implication dont ils ont fait preuve tout au long de la saison.**



# COMMISSION DES OFFICIELS

## (CDO29)

### LA CHARTE DE L'OFFICIEL

Année de transition pour tout le monde, clubs et Comité, avec la mise en place effective de la charte de l'officiel. Comme pressenti dans mon rapport annuel de l'an passé, ceci se traduit par un surplus de travail pour les bénévoles des clubs et la CDO et par des conséquences financières, car très peu de clubs réussiront à équilibrer leur débit/crédit en fin de saison. L'obligation de désignation d'arbitres sur toutes les rencontres des championnats jeunes Ligue conduit aussi à un accroissement des frais d'arbitrage pour les clubs concernés. Comme prévu, la seule qui y retrouve son compte, c'est bien la FFBB.

Année de transition disais-je, qui s'est traduite par beaucoup d'interrogations et de stress en début de saison, en particulier pour la saisie des officiels club sur FBI et dans la reconnaissance des officiels désignés. Pour exemple, ce n'est effectivement que fin décembre que nous avons été avertis que tout officiel muté en juin devait être réenregistré sur FBI pour être reconnu. A ce jour tout n'est pas encore rentré dans l'ordre car, comme vous avez pu le constater à la consultation de votre charte, les points de fidélité, les points de formateurs ne sont pas pris en compte. De plus lors de cette consultation vous avez un état des points des officiels et des officiels clubs, mais pour avoir le détail, il faut passer par des éditions FBI qui ne sont pas toutes concordantes. Il n'est donc pas simple de s'y retrouver. Le logiciel va sûrement évoluer pour corriger toutes ces imperfections et n'hésitez donc pas à remonter toutes vos interrogations via l'adresse mail dédiée mise en place.

Pour répondre à cette charte, il faut se féliciter de l'engouement des clubs dans la formation des « officiels club ». Nous avons enregistré sur FBI 270 arbitres club (dont 66 de validés à ce jour) et 263 OTM club (dont 128 de validés à ce jour). Le delta provient de l'enregistrement sur FBI des officiels en formation dans les écoles d'arbitrage et en particulier des arbitres clubs mineurs qui ne peuvent être validés via l'e-learning. Pensez à nous transmettre les certificats de réussite e-learning de vos officiels majeurs et du feuillet 23 du livret d'arbitres pour les arbitres mineurs afin de les valider dans FBI avant la saison 2016-2017.

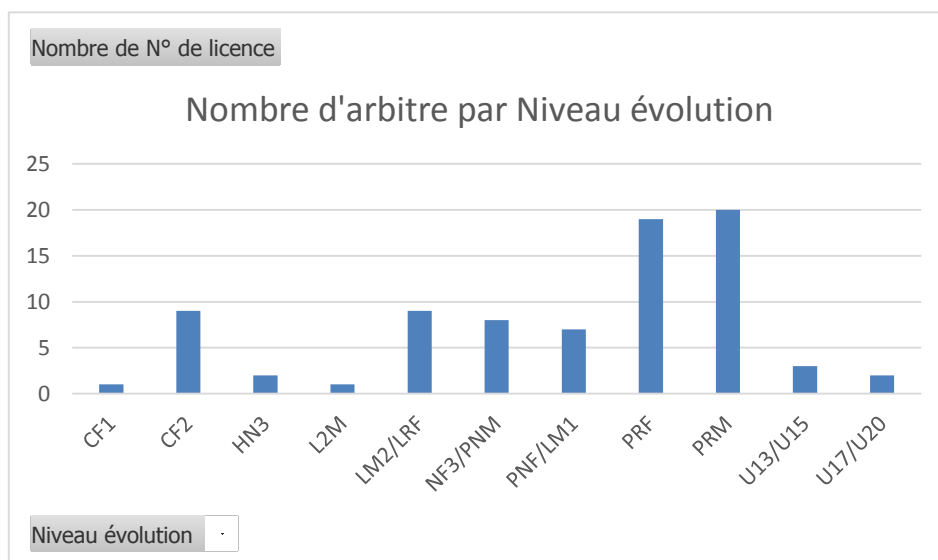
**A noter que pour conserver leur statut d'arbitre club, les personnes intéressées devront suivre un stage de recyclage obligatoire en début de saison.**

## LES EFFECTIFS

OTM : La mise en place de cette charte a aussi eu pour conséquence, la fonte des effectifs OTM. Nous avons enregistré l'arrêt de la moitié de nos OTM finistériens à l'intersaison et ne comptons plus à ce jour que 18 OTM.

- ✓ 6 de niveau CF1
- ✓ 5 de niveau CF2
- ✓ 7 de niveau Région

Arbitres : Nous comptons 12 arbitres Championnat de France (2HN3, 1 CF1 et 9 CF2). Nous avons été contraints de fournir un nombre d'arbitre conséquent à la Ligue (31) pour essayer de couvrir les championnats seniors et jeunes Ligue, tout en gardant un effectif suffisant(39) pour couvrir la PRF et la PRM. Si, sur le papier, cela paraissait suffisant, en prenant en compte les possibilités de doublés Ligue/Département, les nombreuses indisponibilités de certains ont sérieusement compliqué la tâche du répartiteur.



Le répartiteur a réalisé 796 désignations sur la saison avec 68 retours, (sans compter les coups de fil ou SMS avant de valider la désignation). Il faudra bien qu'un jour nos officiels se décident à gérer correctement leurs indisponibilités en particulier chez les arbitres/joueurs. Ce n'est pas au répartiteur d'aller vérifier les horaires des matches des arbitres/joueurs, mais bien à l'officiel d'en informer son répartiteur via le modules d'indispos sur FBI.

## LA FORMATION

Concernant la formation, outre la préparation à l'examen départemental, les stages jeunes arbitres 14-16 ans, nous avons poursuivi l'accompagnement des clubs par la mise en place de formation E-marque par mini secteurs et regroupement de clubs. Nous sommes intervenus (où allons intervenir) sur Quimper, Landerneau, Morlaix et Brest (ESL, Etendard, CD). 92 personnes ont donc pu être formées e-Marque, même si seule une pratique régulière les rendra performant.

Suite à la décision du Comité Directeur de rendre la feuille électronique obligatoire la saison prochaine sur les championnats de PRF et PRM, nous avons relancés les clubs concernés y compris les possibles accessions de D1M et D1F. N'ayant pas les moyens de faire des formations individualisées, le principe de mini-secteurs ou de rassemblement de clubs nous parait de nature à répondre aux besoins.

Les stages de formations jeunes arbitres 14-16 ans ont rassemblés en février et en avril une vingtaine de stagiaires (8 en « 2<sup>ème</sup> année et plus », et 12 « en 1<sup>ère</sup> année », issus de la sélection du 11 novembre). Nous avons malheureusement été contraints d'annuler les stages d'octobre (dysfonctionnement interne) et de décembre (report journée championnats Ligue suite aux attentats).

La formation de préparation à l'examen d'arbitre départemental (se déroulant le samedi matin) n'a recensée que 3 candidats. La CDO a alors fait le choix de prendre à son compte l'école d'arbitrage du regroupement du PL Sanquer, du CJR et de Plougastel, et d'y adjoindre ces 3 candidats. L'effectif moyen des séances était de 6 personnes ce qui est plus que faible et largement en dessous des besoins en arbitre pour les futures saisons.

Nous comptions sur la participation des écoles d'arbitrage des clubs et CTC, mais aucune candidature à l'examen ne nous est parvenue. Il est vrai que la charte ne stipule plus d'obligation de présentation et de réussite à l'examen d'arbitre départemental pour les écoles d'arbitrage de niveau 2.

Nous n'avons donc pas fait le plein lors des épreuves théoriques de l'examen le 23 avril. Avec 8 candidats à l'épreuve théorique dont 2 recalés, nous ne pouvons qu'être très inquiets sur l'avenir de l'arbitrage finistérien. Les épreuves pratiques se dérouleront sur le tournoi de Ploudalmézeau mi-mai.

Il faut effectivement que tous les acteurs du basket prennent bien en compte que sans arbitre officiel il n'y aura plus de match sur les championnats à désignation d'arbitre obligatoire, et que les pénalités financières ne régleront en rien le manque d'effectif. J'en profite pour lancer un appel du côté de la Ligue de Bretagne pour prendre en compte les propositions de la CRO et des CD, en particulier sur les championnats Jeunes Ligue. Nos effectifs arbitres aujourd'hui ne permettent plus de travailler dans la sérénité.

Une enquête réalisée par la CFO, a montré que les raisons principales des arrêts dans l'arbitrage sont l'exigence de disponibilités et le manque de reconnaissance des arbitres. Le seul point positif de cette enquête est la reconnaissance de la qualité de la formation de base, donc de la formation départementale (ce qui devra être confirmé avec la nouvelle donne de la charte).

Le manque d'effectifs actuel conduit effectivement à une très forte sollicitation de nos arbitres, en particulier de nos jeunes arbitres qui officient en Ligue Jeunes, et les doublés voir les triplés deviennent monnaie courante chaque week-end. A trop tirer sur la ficelle, j'ai bien peur que l'on en décourage plus d'un, surtout que le comportement des joueurs et coaches ne fait rien pour les motiver. Oui, les arbitres font des erreurs mais balayaient devant votre porte messieurs, les joueurs, entraîneurs et dirigeants, car vous aussi vous en faites à chaque rencontre et les championnats départementaux et régionaux ne sont pas les finales du championnat du monde. Dans la majorité des cas les arbitres reconnaissent leur erreurs et essaient de ne pas les refaire, alors de grâce, revenons à la sérénité sur le terrain pour le plaisir de tous.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la Commission qui m'ont apporté leur aide tout au long de cette saison, le répartiteur, les formateurs et autres intervenants qui ont apportés leurs connaissances sur nos différentes interventions. Un merci particulier à « mon bras gauche », Vincent Perrot, qui a décidé de mettre un terme à ses fonctions d'arbitre et qui a assuré pendant plusieurs années les tâches ingrates de secrétariat, de mise à jour des bases de données et du suivi des formations au sein de la CDO29. Bon vent à toi Vincent et, si ça te manque, sache que tu seras toujours bien accueilli au CD. Quant à vous, les jeunes formateurs qu'il a formés, la balle est dans votre camp pour prendre la relève. Je compte sur vous.

B. AUDREZET

Responsable CDO29



# Commission Statuts Règlements & Discipline

## Saison 2015 -2016

Durant la saison écoulée, le nombre d'incidents est en diminution : c'est encourageant mais restons vigilants !

Trop d'incivilités sont encore signalées à la Commission de Discipline. Le public, mais aussi des accompagnateurs d'équipes, font preuve d'attitudes excessives, et de non-respect de joueurs, des arbitres.

Deux dossiers ont été communiqués à la Commission de Discipline.

Comme les années précédentes, les rapports des officiels des matches ont fait état :

- de comportements, de propos inadmissibles et inacceptables sur des terrains de basket
- d'incidents dus à des adultes accompagnateurs

Chaque année je vous sollicite afin de relayer des messages au sein de vos clubs :

- être respectueux et avoir de bons comportements avec les arbitres, avec les adversaires et avec les bénévoles
- réfléchissons à nos attitudes lors des matches.

Au vu des 2 dossiers disciplinaires de la saison, force est de constater que des licenciés de certains clubs ne se sentent pas concernés.

Etant sur les terrains quasiment chaque week-end, je vois de plus en plus d'excellentes relations entre les équipes ; les jeunes joueurs prennent du plaisir à jouer ensemble et respectent les arbitres.

Je remercie pour leur participation active mes collègues de la Commission de Discipline : Lucienne FERRINI - Yvon TANGUY- Claude BRISELET et Daniel DELESTRE .

Merci pour votre écoute et bonnes vacances à tous

**COMMISSION DEPARTEMENTALE**  
**SALLES, TERRAINS, EQUIPEMENTS & ARENAS DU FINISTERE**  
**(CDSTE&A)**  
**SAISON 2015 – 2016**

La base FBI v2 de la Fédération Française de Basketball dénombre (mai 2016) 168 salles dans le Finistère, réparties comme suit :

- 2 salles classées H3 (NM1, LFB, ProA, ProB) ;
  - 18 salles classées H2 (PréNational (qualificatif et championnat de France), NM2, NM3, LF2, NF1, NF2, NF3 et jeunes) ;
  - 87 salles classées H1 (championnat départemental et régional) ;
- soit 107 salles homologuées ;
- 60 salles non référencées (dont 6 en demande de classement en cours) ;
  - 1 salle suspendue.

Conformément à l'avis CERFRES, depuis le 1 septembre 2015, aucune rencontre de basketball, quel que soit le niveau de jeu, ne peut avoir lieu sur un terrain où les nouveaux tracés n'ont pas été effectués. Cette disposition a été confirmée par le Comité Directeur Départemental dans sa séance du 6 mai 2015.

Actuellement, toutes les salles du département classées H2 et H3 sont aux normes concernant ces nouveaux tracés.

Sur les 87 salles classées H1 :

- 64 salles ont les nouveaux tracés ;
- 16 salles ne sont pas utilisées et/ou n'ont pas de club et n'ont pas les nouveaux tracés ;
- 7 n'ont pas, à ma connaissance, les nouveaux tracés.

D'autre part, 8 salles non référencées ont les nouveaux tracés.

Parmi les salles non référencées actuellement, certaines seraient parfaitement utilisables et pourraient servir, le cas échéant de salles complémentaires et/ou de repli.

Bien entendu, elles doivent répondre aux critères d'homologation édictés par la FFBB (nouveaux tracés, équipement minimum, ...) et après une visite de la CDSTE&A.

***Réglementation applicable aux Etablissements Recevant du Public (ERP)***

**La sécurité**

Un ERP est soumis aux dispositions :

Des articles R 123.1 à R 123.55 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Du règlement de sécurité du 25 juin 1980 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P.

De l'arrêté ou des arrêtés complémentaires fixant les dispositions particulières applicables à chaque type d'exploitation.

Des instructions techniques ministérielles relatives au désenfumage, aux systèmes d'alarme, aux façades et aux atriums.

Des arrêtés divers relatifs aux installations de chauffage, aux stockages et utilisation de produits pétroliers et de gaz combustibles, à la Classification des matériaux de construction ... etc.

Les E.R.P. font l'objet de visites périodiques et inopinées, par la commission de sécurité compétente.

La périodicité des visites (de 1 à 5 ans) est fixée par le règlement de sécurité, pour les différents types et selon la catégorie des E.R.P.

### ***Réglementation concernant les buts***

Le Code du sport dans ses articles R.322-19 à R.322-26 prévoit que :

Les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle, les buts de basket-ball, utilisés en plein air ou en salle couverte, doivent être munis d'un dispositif de fixation. Celui-ci doit permettre d'éviter la chute, le renversement ou le basculement de l'équipement dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation.

La mise à disposition des usagers à des fins d'activité sportive ou de jeu, gratuitement ou à titre onéreux, de ces équipements est interdite s'ils ne sont pas fixés et s'ils ne répondent pas aux exigences de sécurité déterminées par le Code du sport.

Les équipements doivent être régulièrement entretenus par leur propriétaire, ils sont tenus d'établir un plan de vérification et d'entretien précisant notamment la périodicité des vérifications.

Un contrôle de la stabilité et de la solidité est effectué à chaque mise en place de l'équipement. Tout équipement non conforme aux exigences de sécurité fixées par le Code du sport doit être immédiatement rendu inaccessible aux usagers par le propriétaire ou l'exploitant.

J'ai remarqué que beaucoup de propriétaires de salles (essentiellement les mairies) ne communiquent pas les résultats de ces contrôles à la CDSTE&A lorsqu'ils ont été effectués (s'ils ont été effectués). La commission veillera à avertir les clubs concernés de cette carence et verra avec eux les suites à donner. Il en va de la sécurité de tous.

Je remercie du bon accueil qu'elles m'ont réservé toutes les personnes que j'ai rencontrées lors de mes visites de salles.

Bonne saison 2016/2017 à toutes et à tous  
Claude Briselet

Président de la Commission Départementale  
Salles, Terrains, Equipements & Arénas

Comité du Finistère  
de Basket-Ball  
Commission  
Salles & Terrains

## Rapport du Trésorier

Vous trouverez le bilan comptable dans les pages suivantes.

Pour la saison 2016/2017, le Comité évolue et s'informatise en mettant un logiciel de gestion et de facturation.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'aident pour la trésorerie.

Thierry RATEAU

## Rapport des Commissaires aux comptes

Monsieur le Président,

Nous soussignés Patrick CARN, licencié du BC PLOUGASTEL n°VT560319 et Yvon DENIEL, Président des Arzelliz de Ploudalmézeau licence VT 640011, certifions avoir contrôlé les comptes du Comité Départemental du Finistère de Basket Ball arrêtés au 31 mars 2016 pour l'exercice 2015/2016 le vendredi 15 Avril 2016.

Nous certifions que tous les flux financiers sont exacts et toutes les pièces comptables ont été présentées.

Sportivement

Patrick CARN  
Yvon DENIEL  
Commissaires aux comptes

## **Budget prévisionnel 2016/2017**

### Charges d'exploitation

	Prevu
Achat de marchandises	8 300,00 €
Fonctionnement Comité	37 090,00 €
Commission technique	35 000,00 €
Commission CDO	30 000,00 €
Autres Commissions	3 000,00 €
Impôts & taxes	4 200,00 €
Salaires et indemnités	58 000,00 €
Charges sociales	25 400,00 €
Licences + Affiliations + Mutations	230 480,00 €
Manifestations	4 500,00 €
Arbitrage	29 120,00 €
Perequations	21 000,00 €
Dotation aux amortissement sur immo.	6 500,00 €
Total	<b>492 590,00 €</b>

### Produits d'exploitation

	Prevu
Vente de marchandises	1 400,00 €
Publicité	1 200,00 €
Subventions d'exploitation	32 050,00 €
Licences + Affiliations + Mutations	347 920,00 €
Commission Technique	22 800,00 €
Commission CDO	8 800,00 €
Arbitrage	29 120,00 €
Recouvrements divers	2 000,00 €
Droit d'engagement	23 000,00 €
Perequations	21 000,00 €
Total 1	<b>489 290,00 €</b>

<b>Autres produits financiers</b>	<b>3 300,00 €</b>
Total 2	<b>3 300,00 €</b>

Total des charges      **492 590,00 €**

Total des produits 1+2      **492 590,00 €**

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/03/2016			31/03/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 699	1 877	822	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	114 337	89 977	24 360	30 077
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	15 983	15 744	239	383
	Autres immobilisations corporelles	88 933	81 274	7 660	10 639
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	35		35	35	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>221 988</b>	<b>188 872</b>	<b>33 116</b>	<b>41 134</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	335		335	335
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	30 341		30 341	40 963
	Autres créances	5 757		5 757	1 455
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	83 143		83 143	83 143	
<b>DISPONIBILITES</b>	126 665		126 665	76 466	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	799		799	975
	<b>TOTAL (III)</b>		<b>247 039</b>	<b>247 039</b>	<b>203 337</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>469 027</b>	<b>188 872</b>	<b>280 155</b>	<b>244 471</b>
(1) dont droit au bail (2) dont immobilisations financières à moins d'un an (3) dont créances à plus d'un an					

## Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/03/2016	31/03/2015
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	150 875	153 671
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice</b>	21 862	(2 795)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>172 738</b>	<b>150 875</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 603	74 066
	Dettes fiscales et sociales	22 581	19 443
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	234	86	
Produits constatés d'avance (1)			
<b>Total des dettes</b>		<b>107 417</b>	<b>93 595</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>280 155</b>	<b>244 471</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		21 862,47	(2 795,43)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		107 417	93 595
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



## Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2016

31/03/2015

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises				920
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	3 091		3 091	2 299
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 091</b>		<b>3 091</b>	<b>3 219</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			34 551	37 160
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			29 415	28 916
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>				<b>67 057</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises				183
	Variation de stock				79
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			52 906	50 670
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 246	4 362
	Salaires et traitements			58 108	56 953
	Charges sociales du personnel			22 344	22 248
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			9 434	10 171
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			38		
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>				<b>148 076</b>	<b>144 665</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(81 020)</b>	<b>(75 369)</b>

## Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2016

31/03/2015

		31/03/2016	31/03/2015
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(81 020)</b>	<b>(75 369)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée	423 657	396 251
	Perte supportée ou bénéfice transféré	329 244	332 741
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3)	5	6
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 491	3 449
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>3 496</b>	<b>3 456</b>
<b>CHARGES FINANCIERS</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>3 496</b>	<b>3 456</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>16 889</b>	<b>(8 404)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion	5 018	5 608
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>5 018</b>	<b>5 608</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion	45	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>45</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>4 973</b>	<b>5 608</b>
<b>PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>499 228</b>	<b>474 611</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>477 366</b>	<b>477 406</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>21 862</b>	<b>(2 795)</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2015	12	01/04/2014	12	Variations	%
	31/03/2016	mois	31/03/2015	mois		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>67 057</b>		<b>69 296</b>		<b>(2 239)</b>	
<b>Ventes de marchandises</b>			<b>920</b>		<b>(920)</b>	
Ventes de marchandises FRANCE			920		(920)	
VENTE DE MATERIEL			920		(920)	
<b>Production vendue Biens</b>						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>3 091</b>		<b>2 299</b>		<b>792</b>	
Production vendue Services FRANCE	3 091		2 299		792	
PRODUIT ACTIVITES ANNEXES	910		1 024		(114)	
PUBLICITE	2 181		1 275		906	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 091</b>		<b>3 219</b>		<b>(128)</b>	
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>34 551</b>		<b>37 160</b>		<b>(2 610)</b>	
SUBVENTIONS DIVERSES	12 921		13 160		(240)	
SUBVENTION C.L.E.	10 500		11 000		(500)	
SUBVENTION CNDS	11 130		13 000		(1 870)	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>29 415</b>		<b>28 916</b>		<b>499</b>	
PRODUITS DE GESTION	2				2	
DROITS D'ENGAGEMENT	29 413		28 916		497	
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>148 076</b>		<b>144 665</b>		<b>3 411</b>	
<b>Achats de marchandises</b>			<b>183</b>		<b>(183)</b>	
ACHATS DE MATERIEL			183		(183)	
<b>Variation de stocks de marchandises</b>			<b>79</b>		<b>(79)</b>	
VARIAT.STOCK MARCHANDISES			79		(79)	
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>52 906</b>		<b>50 670</b>		<b>2 236</b>	
ELECTRICITE	3 591		3 573		18	
PRODUITS D'ENTRETIEN			186		(186)	
PETIT EQUIPEMENT	900		1 823		(924)	
FOURNITURES DE BUREAU	956		860		96	
FOURNITURES SPORTIVES	1 087		575		512	
LOCATION COPIEUR MINOLTA	2 108		2 108			
LOCATION VEHICULE	5 097		2 640		2 457	
CHARGES LOCATIVES	616		522		94	
REPARATION MAT.ET OUTILL.	1 181		1 082		100	
MAINTENANCE	1 000		968		32	
ENTRETIEN LOCAUX	400		1 652		(1 253)	
ENTRETIEN MAT.INFORMATIQUE	49		737		(688)	
ASSURANCES DIVERSES	474		511		(37)	
DOCUMENTATION	179				179	
FORMATIONS			420		(420)	
HONORAIRES	3 639		3 567		71	
PUBLICITE	613		454		159	
MANIFESTATION RASSEMBL.	520		280		240	
CADEAUX-DOTATIONS CLUBS	2 648		2 671		(23)	
AIDES AUX CLUBS S.S.L.			1 300		(1 300)	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	17 736		13 410		4 326	
FRAIS DE RECEPTION	3 519		2 934		585	

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2015	12	01/04/2014	12	Variations	%
	31/03/2016	mois	31/03/2015	mois		
FRAIS DE TELEPHONE	4 219		5 296		(1 077)	
LA POSTE	1 570		2 453		(883)	
SERVICES BANCAIRES	486		332		154	
COTISATIONS	317		314		3	
<b>Impôts, taxes &amp; versements assimilés</b>	<b>5 246</b>		<b>4 362</b>		<b>884</b>	
FORMATION CONTINUE	1 208		361		847	
TAXE FONCIERE	3 760		3 725		35	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	278		276		3	
<b>Salaires et traitements</b>	<b>58 108</b>		<b>56 953</b>		<b>1 154</b>	
SALAIRES BRUTS	51 132		50 605		526	
CONGES PAYES	5 457		4 829		628	
PRIMES & GRATIFICATIONS	1 519		1 519			
<b>Charges sociales du personnel</b>	<b>22 344</b>		<b>22 248</b>		<b>96</b>	
URSSAF	15 340		15 514		(174)	
COTISATIONS PREVOYANCE & MUTUE	796		780		16	
MUTUELLE	123				123	
UGRR	3 399		3 313		87	
ASSEDIC	2 492		2 449		43	
MEDECINE DU TRAVAIL	194		192		2	
<b>Dotation aux amortissements sur immobilisations</b>	<b>9 434</b>		<b>10 171</b>		<b>(737)</b>	
DOT.AMORT.IMMO.INCORPO.	594				594	
DOT.AMORT.IMMOB.CORPOR.	8 840		10 171		(1 330)	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>38</b>				<b>38</b>	
CHARGES DE GESTION	38				38	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(81 020)</b>		<b>(75 369)</b>		<b>(5 650)</b>	
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée</b>	<b>423 657</b>		<b>396 251</b>		<b>27 406</b>	
LICENCES & MUTATIONS	329 876		305 503		24 372	
AFFILIATIONS	14 605		15 540		(935)	
STAGES ET COMPETITIONS	32 666		22 221		10 445	
FRAIS ARBITRAGE	25 546		30 240		(4 695)	
PEREQUATIONS	20 965		22 747		(1 782)	
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré</b>	<b>329 244</b>		<b>332 741</b>		<b>(3 497)</b>	
LICENCES	199 570		193 748		5 823	
AFFILIATIONS	12 260		12 343		(83)	
MUTATIONS	17 602		12 308		5 294	
STAGES ET COMPETITIONS	53 319		60 928		(7 608)	
FRAIS ARBITRAGE	25 546		30 668		(5 122)	
PEREQUATIONS	20 948		22 747		(1 800)	
<b>Total des produits financiers</b>	<b>3 496</b>		<b>3 456</b>		<b>41</b>	
<b>Produits financiers de participations</b>	<b>5</b>		<b>6</b>		<b>(1)</b>	
REVENUS TITRES PARTICIPAT	5		6		(1)	
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>3 491</b>		<b>3 449</b>		<b>42</b>	
AUTRES PROD. FINANCIERS	3 491		3 449		42	
<b>Total des charges financières</b>						

## Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/04/2015 12 31/03/2016 mois		01/04/2014 12 31/03/2015 mois		Variations. %	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		3 496		3 456		41
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		16 889		(8 404)		25 293
<b>Total des produits exceptionnels</b>		5 018		5 608		(590)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 018		5 608		(590)
AMENDES ET PENALITES		5 018		5 608		(590)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		45				45
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		45				45
PENALITES ET AMENDES		45				45
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		4 973		5 608		(635)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		21 862		(2 795)		24 658

# Dispositions Financières

Saison 2016-2017

	2015/2016	2016/2017
<b>● Affiliation des groupements sportifs</b>		
Affiliation départementale -50 licenciés	186.00	187.00
Affiliation départementale +50 licenciés	261.60	262.60
Affiliation régionale -50 licenciés	261.05	262.05
Affiliation régionale +50 licenciés	352.45	353.45
Affiliation fédérale -50 licenciés	287.05	288.05
Affiliation fédérale +50 licenciés	389.45	390.45
Affiliation nouvelle gratuite, hors le montant d'un abonnement (-50 licenciés) ou de deux abonnements (+50 licenciés)		
Affiliation Union d'Associations, gratuite (hors le montant d'un abonnement)	75.60	75.60
<b>● Arbitrage</b>		
Forfait arbitrage (PRM; PRF)	1040.00	1040,00
<b>● Engagements</b>		
Engagement jeune (U17 ; U15 et U13)	65.00	65,00
Engagement (U11 et U9)	19.00	19,00
Engagement senior et U20	90.00	90,00
<b>● Imprimés</b>		
Demande de licence « T » ou lettre de Mutation	5.00	5,00
Dossier de rencontre internationale	11.30	11,30
Duplicata de licence	3.00	3,00
<b>● Licences/Assurances</b>		
Technicien, Officiel, Dirigeant	32.70	34.75
Joueur sénior et U20	49.30	51.80
Joueur U17	49.30	51.80
Joueur U15	38.60	41.10
Joueur U13	37.85	40.35
Joueur U11	30.45	32.70
Joueur U9	30.45	32.70
Joueur U7	26.15	28.20
Joueur loisir	39.30	40.95
Licence AS CTC (joueur senior, U20 et U17)	24.00	24,00
Licence AS CTC (joueur U15)	12.00	12,00
Licence AS CTC (joueur U13)	Gratuit	Gratuit
Licence AS CTC (Officiel)	Gratuit	Gratuit
Assurance FFBB (option A)	3.70	3.70
Assurance FFBB (option B)	9.50	9.50
Assurance FFBB (complémentaire C)	0.50	0,50
Contact basket 3x3 saisons complète	9.00	9,00
Contact basket 3x3 saison estivale	6.00	6,00
Contact basket 3x3 tournoi	3.00	3,00
Contact commercial dont assurance 3 euros	10.00	10,00
Contact droit commercial	1.00	1,00
Contact basket passion	2.00	2,00
<b>● Mutations</b>		
Technicien - Officiel	74.00	74,00
Joueur U16 à Senior	131.00	131,00
Joueur U15	87.00	87,00
Catégories autres + Dirigeant	Gratuit	Gratuit
<b>● Pénalités Financières</b>		
Absence Assemblée Générale Départementale	110,00	110,00
Absence de réunion de secteur	20,00	20,00
Absence de n° de licence ou erreur n° de licence (pénalité par licence)	10,00	10,00
Changement d'horaire/date sans dérogation sur Fbi	32,00	32,00
Feuille de marque incomplète, perte, photocopie, retard	13,00	13,00
Forfait général seniors, U20 et U17 (avant parution calendrier)	Prix engagement	Prix engagement
Forfait général seniors, U20 et U17 (après parution calendrier)	190,00	190,00
Forfait partiel seniors, U20 et U17	70,00	70,00
+Frais de déplacement (AR) des arbitres désignés (PRM ; PRF)	0,36	0,36
Forfait partiel U15 (D1 -2-3) et U13 (D1) Nouveauté		30,00
Absence et retard de liste de brulés au début de championnat (et par week end manquant) Nouveauté		15,00
Ouverture de dossier disciplinaire	200,00	200,00
Pénalité financière suite au dossier disciplinaire		Suivant dossier
Communication de dossier disciplinaire	50,00	50,00
Non enregistrement des horaires sur Internet 21 jours avant la rencontre (Senior et U20)	20,00	20,00
Non enregistrement des résultats sur Internet, le lundi soir (tout championnat senior)	10,00	10,00
Non qualification joueurs seniors, U20 et U17	112,00	115,00
Non qualification joueurs U15 et U13	43,00	45,00
Absence du nom ou non qualification dirigeants/accompagnateurs en U13, U15, U17 et U20 et équipes Seniors	43,00	45,00
Utilisation d'une salle non classée FFBB	41,00	41,00
Réclamation	75,00	75,00
<b>● Autres</b>		
Pouvoir Assemblée Générale de la Ligue (par tranche de 50 licenciés)	10,00	10,00
Remboursement indemnité kilométrique	0,36	0,36
Repas	20,00	20,00